



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

**HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

**DIVISION DU COMMERCE**3003 BERN, den  
BERNE, le

10 novembre 1972

Notice

Du point de vue de la politique commerciale, il n'existe actuellement pas de problèmes spéciaux entre la Suisse et l'Italie.

Par contre, l'économie suisse déplore déjà depuis longtemps l'absence d'une convention de double imposition avec l'Italie, les revenus des investissements suisses étant p.ex. lourdement frappés par la fiscalité italienne. Il serait donc souhaitable de rappeler cet important problème. Une convention de double imposition ne pourrait que favoriser des investissements suisses dans les régions italiennes en développement.

Le procès-verbal de la Commission mixte italo-suisse relatif aux travailleurs étrangers - signé à Rome le 22 juin 1972 - prévoit, entre autres, que des échanges de vues auraient lieu entre les deux pays en ce qui concerne les investissements suisses en Italie. Par sa décision du 10 juillet 1972, le Conseil fédéral a nommé une commission spéciale à cet effet. Présidée par le Ministre Emilio Moser, sous-directeur de la Division du commerce, cette commission sera chargée d'élaborer notamment des programmes économiques concrets aptes à faciliter la réalisation d'initiatives productrices dans les zones italiennes où la main-d'oeuvre est disponible. Les pourparlers auront lieu du 12 au 14 décembre 1972 à Rome.

